***Handicap -* Agnès Buzyn et Sophie Cluzel saisissent le Haut Conseil de la famille sur l'accueil des enfants handicapés de 0 à 6 ans**

*Article Localtis du**24/10/2017* *Jean-Noël Escudié / PCA*

Emmanuel Macron, qui avait consacré, lors du débat de l'entre-deux-tours contre Marine Le Pen, ses deux minutes "carte blanche" de temps de parole à la scolarisation des enfants handicapés, a fait de cet objectif une priorité de son quinquennat.

Une priorité reprise par Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, dans sa communication au conseil des ministres du 7 juin dernier (voir notre article ci-dessous du même jour), et par Agnès Buzyn, la ministre des Solidarités et de la Santé, lors de son intervention devant le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (voir notre article ci-dessous du 21 septembre 2017).

**"Prendre en compte l'expertise des personnes handicapées"**

Les deux ministres entendent aujourd'hui aller plus loin dans la concrétisation de cet engagement. Dans un communiqué commun du 23 octobre, elles annoncent en effet avoir saisi le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) sur la question de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap. La saisine couvre donc l'accueil de la petite enfance, mais aussi l'école préélémentaire et toutes les structures d'activités périscolaires et extrascolaires.

A travers cette saisine, l'objectif est de "prendre en compte les besoins individuels et l'expertise des personnes en situation de handicap et de leurs proches pour bâtir des solutions collectives". Le Haut Conseil est donc invité à "dresser un état des lieux sur les évolutions récentes en matière d'inclusion des enfants en situation de handicap" dans toutes les structures d'accueil de 0 à 6 ans.

**Des propositions à intégrer dans la COG de la Cnaf**

Selon la commande des deux ministres, cet état des lieux devra porter une attention particulière au rôle et au soutien des parents dans l'accompagnement au quotidien d'un enfant en situation de handicap, à son impact au sein du couple et des relations sociales, ainsi qu'à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale face à cette situation.

Le calendrier prévoit qu'un premier rapport sera remis à Agnès Buzyn et à Sophie Cluzel "à la fin du premier trimestre 2018". Ses conclusions et préconisations pourront ainsi être prises en compte dans l'élaboration de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 liant l'Etat et la Cnaf, comme l'avait indiqué la ministre des Solidarités devant le conseil d'administration de cette dernière. La future COG devrait notamment comporter des dispositions en faveur d'une meilleure intégration des enfants handicapés dans les crèches. Côté scolarisation de la petite enfance, le HCFEA pourra s'appuyer, entre autres, sur les constats et les propositions du récent rapport du médiateur de l'éducation nationale, qui consacre un important focus à la scolarisation des enfants en situation de handicap (voir notre article ci-dessous du 3 juillet 2017).

**Pour aller plus loin**

* [Le communiqué de presse conjoint du 23 octobre 2017.](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/170922-cp_conjoint_-hcfea.pdf)
* [Le site du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.](http://www.hcfea.fr/)